



**Doc. 13075**

23 novembre 2012

## Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle contre les enfants : bilan à mi-parcours de la campagne Un sur Cinq

### Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

La campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants a été lancée à Rome les 29 et 30 novembre 2010 et doit se dérouler sur quatre ans en tout. Son objectif est double :

- promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote », STCE n° 201), de manière à ce que ses dispositions soient transposées dans la législation et politiques du plus grand nombre de pays possible ;
- sensibiliser au maximum à l'étendue des violences sexuelles infligées aux enfants et fournir les moyens de les prévenir.

En adoptant la Recommandation 1934 (2010), intitulée « Sévices sur des enfants placés en établissement : garantir la protection pleine et entière des victimes », le 5 octobre 2010, l'Assemblée parlementaire a décidé de développer la dimension parlementaire de cette campagne. Ces deux dernières années, elle a créé un Réseau de parlementaires de référence (au nombre de 49 membres en novembre 2012), sous la bannière des « Parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants », qui s'est déjà réuni à dix reprises. Dans ce cadre, l'Assemblée a également inspiré et soutenu de nombreuses actions menées dans et par les parlements nationaux, ainsi que par les parlementaires. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe s'est également joint à la campagne UN sur CINQ, de même que plusieurs pays et leurs gouvernements.

Deux années s'étant écoulées, le moment est venu de dresser un bilan à mi-parcours de cette campagne. Parmi les résultats les plus visibles, il est à signaler que pratiquement la moitié des Etats membres du Conseil de l'Europe ont désormais ratifié la Convention de Lanzarote. L'Assemblée envisage maintenant de passer en revue ce qui a été fait aux niveaux parlementaire, gouvernemental, local et régional de la campagne pour tirer les enseignements des bonnes pratiques observées et renforcer davantage l'impact de la campagne au cours des deux années à venir.

